

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

1/1 – C.C.A.S. - INSTAURATION DE LA PRIME DE REVALORISATION POUR LE MEDECIN COORDONNATEUR DE L'E.H.P.A.D.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L4, L5, L 712-1, L 714-4 et L 714-10 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L 312-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2022-717 du 27 avril 2022 relatif à la création d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS / SD5B/ DSS / SD1A / CNSA/ DESMS / 2022 / 108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2022 ;

Vu la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social le 18 février 2022 ;

Afin de poursuivre la revalorisation salariale des métiers de l'accompagnement médico-social déjà engagée par le Ségur de la santé puis prolongée dans le cadre du « Ségur 2 », le décret n°2022-717 du 27 avril 2022 a institué une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant leurs missions au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ce décret donne la possibilité d'attribuer une prime de revalorisation d'un montant brut de 517 euros mensuel aux médecins coordonnateurs exerçant au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ayant été particulièrement sollicités durant la crise sanitaire.

Le montant brut de cette prime sera financé par l'A.R.S.

1. Bénéficiaires :

Agents stagiaires, titulaires ou contractuels à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel relevant du cadre d'emploi des médecins territoriaux exerçant les fonctions de médecin coordonnateur au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes relevant du 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (E.H.P.A.D., S.S.I.A.D. et accueil de jour).

2. Montant et modulation :

Le montant de la prime de revalorisation est de 517 euros brut par mois pour un agent à temps complet. Ce montant sera revalorisé lors de chaque modification officielle du texte de référence.

Par référence au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, les agents de la commune de Mons-en-Barœul bénéficieront du maintien de la prime susmentionnée dans les mêmes proportions que leur traitement en cas de :

- congé de maladie ordinaire maintien intégral pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants,
- pendant les congés annuels, les congés pour accident de travail, maladie professionnelle, pour maternité, paternité, ou adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement,
- en cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé au titre de la maladie ordinaire, l'indemnité qui lui a été versée durant son congé de maladie ordinaire lui demeure acquise.

En cas de travail à temps partiel thérapeutique la prime est maintenue au prorata de la durée effective de travail.

Elle sera versée mensuellement et son montant proratisé en fonction du temps de travail.

En cas de pluralité d'employeurs, et dans l'hypothèse où l'agent exerce dans plusieurs établissements, services et structures visés par le décret, le montant de la prime est calculé au prorata du temps accompli dans chacun de ces établissements ou structures.

3. Modalité de versement :

L'autorité territoriale fixe par arrêté individuel le montant attribué à chaque agent concerné.

La prime de revalorisation est versée mensuellement à terme échu.

Elle est cumulable avec les autres primes ou indemnités liées aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel, elle ne l'est pas avec le complément de traitement indiciaire.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'instaurer la prime de revalorisation dans les conditions et modalités définies ci-dessus pour les personnels stagiaires, titulaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de façon rétroactive à compter du 1^{er} avril 2022,

- d'inscrire chaque année les crédits correspondants aux budgets annexes des structures concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



F. V. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

3/1 – RESIDENCE AUTONOMIE - « LES CEDRES » - BUDGET EXECUTOIRE
- EXERCICE 2022 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le budget prévisionnel 2022 a été élaboré afin de tenir compte des évolutions des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Fonctionnement

Le Conseil Départemental du Nord a reconduit les orientations actées dans la délibération du 12 décembre 2016 et réaffirme les critères d'attribution du forfait autonomie pour les résidences autonomie du Nord.

Par l'avenant n°5 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens reçu début juillet 2022, la participation financière allouée par le Conseil Départemental du Nord au titre du forfait autonomie pour l'année 2022 s'élève à 26 215,23 euros contre 27 036,14 euros en 2021.

Les dépenses, du budget exécutoire voté en séance du conseil d'administration du 21 juin 2022, doivent être ajustées compte tenu du contexte inflationniste international :

- **Groupe 1** : « dépenses afférentes à l'exploitation courante » : le contexte international (reprise économique, guerre en Ukraine...) induit des hausses significatives sur les prix des énergies fossiles et produits dérivés. Les évolutions estimées concernent les fluides : l'électricité à hauteur de 9 600 € (+40%) et le gaz de 21 660 € (+38 %). Début juillet 2022, une fuite importante en vide sanitaire a entraîné une surconsommation d'eau froide estimée à 5 400 €.

- **Groupe 2** : « dépenses afférentes au personnel » : la majoration du point d'indice pour toute la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 entraîne une augmentation de 3,5 % de la masse salariale nécessitant un ajustement estimé à 4 000 €.

- **Groupe 3** : « dépenses afférentes à la structure » : des travaux de réparation du réseau en vide sanitaire ont été réalisés. Un forfait de 3 %, destiné à couvrir la charge maîtrise d'ouvrage (travaux réalisés en 2021) assurée par le bailleur Logis Métropole, a été imputé sur la redevance annuelle.

Investissement

La C.A.R.S.A.T. a versé le solde de la subvention de 19 613 € (1^{er} acompte de 19 613 € en 2021) correspondant à l'appel à projet « *Cadre de vie de qualité en établissement d'hébergement* ». Les travaux réalisés concernaient :

- la réfection des réseaux d'eau chaude sanitaire,
- la rénovation des ascenseurs des bâtiments A, B et C,
- la remise en état des stores bannes en terrasse,
- la modernisation des portes d'accès aux locaux poubelles des bâtiments A et B.

Quant aux dépenses d'investissement, outre la participation aux travaux décrits ci-dessus, s'ajoute l'acquisition d'une imprimante.

Compte tenu de la décision du Conseil Départemental du Nord relative à la participation financière allouée au titre du forfait autonomie et des besoins de fonctionnement de crédits supplémentaires, du versement du solde de la subvention de la C.A.R.S.A.T. et des dépenses en section d'investissement, il est nécessaire d'opérer les ajustements budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET EXECUTOIRE DES CEDRES - EXERCICE 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT						
CPIE	LIBELLE	Budget exécutoire 2022	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait Autonomie	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 775,51	5 400,00			25 175,51
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	24 000,00	9 600,00			33 600,00
60613	CHAUFFAGE	57 000,00	21 660,00			78 660,00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	500,00				500,00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 700,00				3 700,00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	4 000,00				4 000,00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00				1 000,00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERS	1 000,00				1 000,00
6063	ALIMENTATION	2 000,00				2 000,00
6066	FOURNITURES MEDICALES	700,00				700,00
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	3 170,00			24 925,23	27 095,23
6257	AUCTIONS	1 800,00				1 800,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 900,00				3 900,00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	69 961,20				69 961,20
	TOTAL 011 DEPENSES AFFEREENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	190 906,71	36 660,00	0,00	24 925,23	252 491,94
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	25 000,00				25 000,00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	217 946,44	4 000,00			221 946,44
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	59 095,32			1 200,00	60 295,32
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	25 925,52				25 925,52
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 948,40				2 948,40
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 321,69				1 321,69
	TOTAL 012 DEPENSES AFFEREENTES AU PERSONNEL	332 237,39	4 000,00	0,00	1 200,00	337 527,39
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	283 673,00	2 752,02			286 425,02
61351	LOCATIONS MOBILIERES - INFORMATIQUE	980,00	-980,00			0,00
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	9 500,00	1 250,00			10 750,00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	6 893,57	1 398,00			8 291,57
61568	MAINTENANCE : AUTRES	42 746,85	-3 346,97			39 399,88
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	5 670,00			5 670,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	750,00				750,00
6242	CREANCES FTEINTES	2 295,91				2 295,91
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO CORP	0 612,15				0 612,15
	TOTAL 016 DEPENSES AFFEREENTES A LA STRUCTURE	355 441,28	6 723,05	0,00	0,00	362 164,33
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	878 585,38	47 383,05	0,00	26 215,23	952 183,66

RECETTES FONCTIONNEMENT

CPIE	LIBELLE	Budget exécutoire 2022	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait Autonomie	
73418	AUTRES FIS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	708 726,98				708 726,98
	TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	708 726,98	0,00	0,00		708 726,98
706	PRESTATIONS DE SERVICE	118 914,65				118 914,65
7468	AUTRES	8 200,00	47 383,05			55 583,05
7463	FORFAIT AUTONOMIE DES RESIDENCES AUTONOMES	0,00			26 215,23	26 215,23
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	28 500,00				28 500,00
	TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	155 614,65	47 383,05	0,00	26 215,23	229 212,93
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VRIELS AU RECAPITUL DE L'EXERCICE	14 243,75				14 243,75
	TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES	14 243,75	0,00	0,00	0,00	14 243,75
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	878 585,38	47 383,05	0,00	26 215,23	952 183,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT						
COTE	LIBELLE	Budget exécutoire 2022	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait Autonomie	
1392	COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	12 400,00				12 400,00
1398	AUTRES SUBVENTIONS	1 843,75				1 843,75
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 243,75	0,00	0,00	0,00	14 243,75
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00				15 000,00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES					0,00
2181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	16 638,01	19 613,00			35 651,01
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 000,00	1 800,00			3 800,00
2184	MOBILIER	4 000,00	-1 800,00			2 200,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 690,88				1 690,88
	TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 728,87	19 613,00	0,00	0,00	43 341,87
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	52 972,62	19 613,00	0,00	0,00	72 585,62

RECETTES INVESTISSEMENT						
COTE	LIBELLE	Budget exécutoire 2022	Délibération budgétaire modificative n° 1			Total
			Hébergement	Restauration	Forfait Autonomie	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 379,82				30 379,82
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 379,82	0,00	0,00	0,00	30 379,82
10222	ECTVA					0,00
	TOTAL 010 AFFECTATIONS, DOTATIONS RESERVES	0,00				0,00
13188	AUTRES SUBVENTIONS	0,00	19 613,00			19 613,00
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	19 613,00	0,00	0,00	19 613,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00				15 000,00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	534,46				534,46
28181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	5 097,97				5 097,97
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	39,00				39,00
28184	MOBILIER	231,81				231,81
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 689,56				1 689,56
	TOTAL 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 592,80	0,00	0,00	0,00	7 592,80
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	52 972,62	19 613,00	0,00	0,00	72 585,62

Le conseil d'administration est invité à valider la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 telle qu'elle se présente ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

3/2 RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PREVISIONNEL 2023 - SECTION
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel 2023 présenté ci-après, à visée tarifaire, sous réserve de l'acceptation par le Conseil Départemental du Nord qui fixe les tarifs journaliers.

Elaboré sur la base d'un taux d'activité de 97.50 % soit 25 979 journées prévisionnelles de recettes, les tarifs journaliers d'hébergement proposés sont les suivants :

Tarifs journaliers hébergement

	Tarif 2022	Tarif 2023	Augmentation en %
Prix de journée appt. de 33 m² – T1	25.70 €	26.47 €	+ 3.00 %
Prix de journée appt. de 34.5 m² et 36.5 m² – T2	27.65 €	28.48 €	+ 3.00 %

La prestation « astreinte de nuit et week-end », facturée 1 €, par jour au résident est reconduite pour 2023. Les résidents bénéficiaires de l'aide sociale n'en seront pas redevables.

Les dépenses prévisionnelles ont été ajustées pour tenir compte de leur évolution prévisionnelle :

- **Groupe 1** « dépenses afférentes à l'exploitation courante » :
 - le coût des fluides : +45 % pour l'électricité et +40 % pour le gaz,
 - la prestation d'alimentation de 4 % sur les matières premières.

- **Groupe 2** « dépenses afférentes au personnel » : une augmentation de 1 % pour le Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.).

BUDGET PRÉVISIONNEL DES CÈDRES - EXERCICE 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2022
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	18 366,87	4 882,32	23 249,19	19 775,51
60612	ENERGIE ELECTRICITE	36 277,24	6 143,76	42 421,00	24 000,00
60613	CHAUFFAGE	75 490,80	12 289,20	87 780,00	57 000,00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	575,00		575,00	500,00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 100,00	600,00	3 700,00	3 700,00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	4 000,00		4 000,00	4 000,00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00		1 000,00	1 000,00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERS	1 000,00	1 251,30	2 251,30	1 000,00
6063	ALIMENTATION	1 789,26	500,00	2 289,26	2 000,00
6066	FOURNITURES MEDICALES	100,00		100,00	100,00
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO	2 170,00		2 170,00	2 170,00
6257	RECEPTIONS	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 900,00		3 900,00	3 900,00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR		64 507,00	64 507,00	69 961,20
TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		149 569,17	90 173,58	239 742,75	190 906,71
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	22 700,00		22 700,00	25 000,00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	254 095,01	6 009,05	260 104,06	217 946,46
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	43 678,73	337,42	44 016,15	71 473,12
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	15 342,45	123,51	15 465,96	15 925,52
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 992,69	14,32	2 007,01	2 948,46
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	825,51	6,12	831,63	1 321,69
TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		338 634,39	6 490,42	345 124,81	344 615,19
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	213 899,20		213 899,20	285 673,00
61351	LOCATIONS MOBILIERES - INFORMATIQUE			0,00	980,00
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	15 372,00		15 372,00	9 500,00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERES	4 700,00		4 700,00	6 883,57
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	164,00		164,00	
61568	MAINTENANCE - AUTRES	47 271,00		47 271,00	45 042,56
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	750,00		750,00	750,00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO. CORP.	9 086,57		9 086,57	6 612,15
TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		291 242,77	0,00	291 242,77	355 441,28
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		779 446,33	96 664,00	876 110,33	890 963,18

RECETTES FONCTIONNEMENT					
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2022
73418	AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	724 856,88		724 856,88	721 104,78
TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION		724 856,88		724 856,88	721 104,78
706	PRESTATIONS DE SERVICE	22 765,05	88 464,00	111 229,05	118 914,85
7488	AUTRES		8 200,00	8 200,00	8 200,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	29 000,00		29 000,00	28 500,00
TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIVES A L'EXPLOITATION		51 765,05	96 664,00	148 429,05	155 614,65
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	2 824,40		2 824,40	14 243,75
TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES		2 824,40		2 824,40	14 243,75
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		779 446,33	96 664,00	876 110,33	890 963,18

DEPENSES INVESTISSEMENT					
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2022
1392	COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS			0,00	12 400,00
13988	AUTRES SUBVENTIONS	2 824,40		2 824,40	1 843,75
TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 824,40		2 824,40	14 243,75
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00		15 000,00	15 000,00
TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		15 000,00		15 000,00	15 000,00
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES				
2181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	7 128,00		7 128,00	16 038,01
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	12 268,00		12 268,00	2 000,00
2184	MOBILIER	500,00		500,00	4 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 246,17		2 246,17	1 690,86
TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 842,17		21 842,17	23 728,87
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		39 666,57		39 666,57	52 972,62

RECETTES INVESTISSEMENT					
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	RESTAURATION	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2022
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				30 379,82
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		0,00		0,00	30 379,82
13188	AUTRES SUBVENTIONS	15 580,00		15 580,00	
TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		15 580,00		15 580,00	0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00		15 000,00	15 000,00
TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		15 000,00		15 000,00	15 000,00
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	534,46		534,46	534,46
28181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	5 863,70		5 863,70	5 097,97
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	421,00		421,00	39,00
28184	MOBILIER	231,81		231,81	231,81
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 035,60		2 035,60	1 699,56
TOTAL 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		9 086,57		9 086,57	7 592,80
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		39 666,57		39 666,57	52 972,62

Le conseil d'administration est invité à adopter le budget prévisionnel 2023 de la Résidence Autonomie « Les Cèdres ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Président du CCAS

F



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

4/1 - E.H.P.A.D. « LES BRUYERES » - ACCUEIL DE JOUR - E.P.R.D. (ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES) - EXERCICE 2022 - SECTION HéBERGEMENT, DÉPENDANCE ET SOINS - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) 2022 a été élaboré dans un contexte d'évolution des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Conformément aux observations du Conseil Départemental Nord et de l'Agence Régionale de Santé, aucun résultat n'est à incorporer pour les sections hébergement, dépendance et soins en fonctionnement.

L'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (E.P.R.D.) pour 2022 de l'E.H.P.A.D. « Les Bruyères » et l'accueil de jour « Les Charmilles » du 8 avril 2022 et la décision budgétaire modificative n°1 du 21 juin 2022 votés en conseil d'administration doivent faire l'objet de nouveaux ajustements budgétaire :

Section fonctionnement

- Recettes :

- une diminution de la dotation soins de 109 163.76 € qui correspond à la contraction entre la dotation pérenne actualisée et les financements complémentaires. La décision budgétaire modificative n°1 du 21 juin 2022 s'est faite sur la base d'une estimation remise par l'Agence Régionale de Santé. La notification tarifaire 2022 est parvenue mi-juillet,

- une augmentation de 18 864.52 € des produits d'hébergement sur la base d'un taux d'activité estimé à 98.50 % pour l'année 2022,

- la refacturation à la résidence autonomie « Les Cèdres » de l'augmentation de 38 % (selon l'UGAP) du gaz pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2022, soit 12 000 €.

- Dépenses :

- **Groupe 1** : « dépenses afférentes à l'exploitation courante » : les principales évolutions estimées concernent le gaz à hauteur de 20 000€ et l'électricité à hauteur de 5 380 €.

- **Groupe 2** : « dépenses afférentes au personnel » : des besoins

de crédits supplémentaires sont nécessaires pour les charges de personnel ainsi que l'actualisation du remboursement par la Résidence Autonomie « Les Cèdres » de 30 % du salaire brut chargé du directeur des structures pour l'année 2022.

- **Groupe 3** : « dépenses afférentes à la structure » : un ajustement de la dotation annuelle aux amortissements, 2022 doit être opéré pour 310 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

EPRD 2022 - EHPAD "LES BRUYERES" + ACCUEIL DE JOUR "LES CHARMILLES"

DEPENSES FONCTIONNEMENT						
COTE	LIBELLE	EPRD 2022	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	20 000,00	500,00			20 500,00
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	61 070,00	5 380,00			66 450,00
60613	CHAUFFAGE	110 000,00	20 000,00			130 000,00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	4 050,00				4 050,00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	18 700,00				18 700,00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	9 950,00	4 000,00			13 950,00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 700,00				3 700,00
60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	900,00				900,00
606261	PROTECTIONS, PRODUITS ABSORBANTS	31 360,00				31 360,00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERS	4 700,00	900,00			5 600,00
6063	ALIMENTATION	24 000,00				24 000,00
6066	FOURNITURES MEDICALES	60 000,00				60 000,00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES	5 600,00	2 051,60			7 651,60
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIALE	0,00				0,00
6257	RECEPTIONS	5 150,00	-51,60			5 098,40
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	17 000,00				17 000,00
6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	21 674,00				21 674,00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	287 057,00				287 057,00
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	0,00				0,00
6288	AUTRES	0,00				0,00
	TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	684 911,00	32 780,00	0,00	0,00	717 691,00
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	8 520,00				8 520,00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	944 573,06	8 243,27	44 698,84	68 121,12	1 065 635,29
6228	DIVERS	444,00				444,00
6332	ALLOCATION LOGEMENT	5 590,72				5 590,72
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	66 935,76				66 935,76
64112	NBI - SUP FAM - IND RES	2 584,74				2 584,74
641188	AUTRES	13 936,51				13 936,51
64131	REMUNERATION PRINCIPALE	1 014 006,09				1 014 006,09
6428	AUTRES	0,00				0,00
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	344 778,00				344 778,00
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	46 831,00				46 831,00
64515	COTISATIONS A LA CNRAEL	21 394,00				21 394,00
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	62 720,00				62 720,00
	TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 532 313,88	8 243,27	44 698,84	68 121,12	2 653 377,11
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	313 438,00	500,00			313 938,00
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	11 069,20				11 069,20
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERES : AUTRES	39 370,00	-2 000,00			37 370,00
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 838,00	1 000,00			11 838,00
61568	MAINTENANCE : AUTRES	47 510,31	+400,00			47 110,31
617	ETUDES ET RECHERCHE	7 830,00	2 970,00			10 800,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 451,49	-1 350,30			1 101,19
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00	1 280,30			1 280,30
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	0,00	200,00			200,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	500,00	-500,00			0,00
6452	CREANCES ETEINTES	36,00				36,00
6588	AUTRES	0,00	20,00			20,00
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMO INCORPORELLES	0,00				0,00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO CORPORELLES	9 549,85	310,00			9 859,85
	TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	442 592,85	2 030,00	0,00	0,00	444 622,85
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 659 817,73	43 053,27	44 698,84	68 121,12	3 815 690,96

RECETTES FONCTIONNEMENT						
COTE	LIBELLE	EPRD 2022	DECISION MODIFICATIVE N°2			
			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
735111	HEBERGEMENT PERMANENT DES RESIDENTS AFFILIES A UN	886 022,68			130 334,97	1 016 357,65
7351122	ACCUEIL TEMPORAIRE SANS HEBERGEMENT	143 370,93			2,86	143 373,79
7351128	AUTRES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES	559 628,15			-239 501,59	320 126,56
7352121	HEBERGEMENT PERMANENT DES RESIDENTS	270 195,72				270 195,72
7352281	PART AFFERENTE A L'HEBERGEMENT	412 140,78				412 140,78
7352282	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE	0,00				0,00
735311	TARIFS JOURNALIERS RELATIFS AU SOCLE DE PRESTATION	1 042 938,23	18 864,52			1 061 802,75
73532	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE	148 321,08				148 321,08
735352	ACCUEIL SANS HEBERGEMENT	67 404,00				67 404,00
73581	PRODUITS A LA CHARGE DE LA CAF	22 452,00				22 452,00
	TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 552 473,57	18 864,52	0,00	-109 163,76	3 462 174,33
6419	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL NON MEDICAL	22 265,00	435,00			22 700,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	44 259,68				44 259,68
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	4 000,00				4 000,00
7488	AUTRES SUBVENTIONS	121 370,00				121 370,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	57 400,00	12 000,00			69 400,00
	TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	249 294,68	12 435,00	0,00	0,00	261 729,68
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	4 867,74				4 867,74
	TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES	4 867,74	0,00	0,00	0,00	4 867,74
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 806 635,99	31 299,52	0,00	-109 163,76	3 728 771,75
	RESULTAT PREVISIONNEL 2022	146 818,26	-11 753,75	-44 698,84	-177 284,88	-86 919,21

SECTION INVESTISSEMENT

Ressources		Réalisé 2021	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2022	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement		151 500,37 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves	2 537,09 €	1 604,60 €	1 604,60 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)	2 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES RESSOURCES	4 537,09 €	163 104,97 €	11 604,60 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	479 182,03 €	0,00 €	87 279,21 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	483 719,12 €	163 104,97 €	98 883,81 €

Emplois		Réalisé 2021	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2022	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	436 061,62 €	0,00 €	81 927,10 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)	2 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	45 657,50 €	4 682,11 €	6 956,71 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage			
	- dont autres immobilisations corporelles	45 657,50 €	4 682,11 €	6 956,71 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	483 719,12 €	14 682,11 €	98 883,81 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	148 422,86 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	483 719,12 €	163 104,97 €	98 883,81 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1
(2) : ESSMS privés seulement
(3) : ESSMS publics seulement

Le conseil d'administration est invité à adopter la décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



[Signature]

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

4/2 – E.H.P.A.D. - « LES BRUYERES » - BUDGET PRÉVISIONNEL - EXERCICE 2023 - SECTION HÉBERGEMENT - DÉPENDANCE - SOINS

L'article 58 de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) rénove la contractualisation à compter du 1^{er} janvier 2017 à travers la substitution obligatoire d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) à l'actuelle Convention Tripartite Pluriannuelle (C.T.P.). Les réformes portées par cet article et par la loi de financement de la sécurité sociale au titre de 2016 (notamment codifiée à l'article L.313-12-2) conduisent à instaurer une tarification à la ressource pour les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (E.S.S.M.S.). En l'attente de C.P.O.M., les E.H.P.A.D. habilités à l'aide sociale doivent produire un budget prévisionnel au 31 octobre N-1 (procédure contradictoire).

Elaboré sur la base d'un taux d'activité de 97 % soit 23 722 journées prévisionnelles de recettes, le tarif journalier d'hébergement proposé est le suivant :

	Tarif 2022	Tarif 2023	Evolution en %
Tarif journalier hébergement	63,00 €	64,89 €	3,00%

Les dépenses prévisionnelles ont été ajustées pour tenir compte de leur évolution prévisionnelle :

- **Groupe 1** « dépenses afférentes à l'exploitation courante » :
 - le coût des fluides : augmentation des charges d'électricité de 45 % et de 40 % pour le gaz,
 - la prestation d'alimentation de 4 % sur les matières premières.

- **Groupe 2** « dépenses afférentes au personnel » : une augmentation de 1 % pour le Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.).

SECTION FONCTIONNEMENT**BUDGET PREVISIONNEL CONSOLIDE 2023 - EHPAD "LES BRUYERES" + ACCUEIL DE JOUR "LES CHARMILLES"****DEPENSES FONCTIONNEMENT**

COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	BP 2023	BP 2022
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	22 500,00			22 500,00	26 500,00
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	63 800,00			63 800,00	46 600,00
60613	CHAUFFAGE	152 600,00			152 600,00	99 000,00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	1 800,00		5 000,00	6 800,00	3 050,00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	14 000,00	5 400,00		19 400,00	18 700,00
60623	FOURNITURES D'ATELIER	10 550,00			10 550,00	7 600,00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 250,00			4 250,00	4 250,00
60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	900,00			900,00	900,00
606261	COUCHES, ALÈSES ET PRODUITS ABSORBANTS		32 300,00		32 300,00	28 000,00
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIÈRES	2 400,00	2 300,00		4 700,00	4 700,00
6063	ALIMENTATION	26 000,00			26 000,00	23 000,00
6066	FOURNITURES MÉDICALES			61 500,00	61 500,00	55 374,00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKÉS			1 000,00	1 000,00	0,00
6112	PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL					0,00
6257	RECEPTIONS	5 800,00	2 280,00		8 080,00	11 600,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	18 850,00			18 850,00	15 350,00
6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	15 932,00	6 828,00		22 760,00	30 800,00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	296 303,00			296 303,00	234 057,00
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS					
6288	AUTRES PRESTATIONS					
TOTAL 011 DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		635 685,00	49 108,00	67 500,00	752 293,00	609 481,00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT - AUTRES	2 751,55		5 768,45	8 520,00	8 520,00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	444 626,88	129 863,18	389 376,98	963 867,04	1 079 542,81
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.					
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	329 947,39	168 483,53	532 566,80	1 030 997,72	807 193,72
6428	PERSONNEL MEDICAL - AUTRES					
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	114 030,10	50 342,53	179 100,32	343 472,95	294 120,97
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	14 690,59	6 257,66	25 419,55	46 367,80	12 683,80
64515	COTISATIONS A LA CNRACL	11 947,00	4 343,00	5 104,00	21 394,00	2 198,31
64518	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 758,59	9 057,90	31 929,26	60 745,75	36 234,39
TOTAL 012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		937 752,10	368 347,80	1 169 265,36	2 475 365,26	2 240 494,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	315 000,00			315 000,00	313 438,00
61358	LOCATIONS MOBILIERES	4 234,60		8 703,80	12 938,40	2 500,00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERES : AUTRES	18 000,00			18 000,00	18 000,00
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 925,00	1 061,00	8 977,00	11 963,00	10 838,00
61568	MAINTENANCE : AUTRES	50 787,07		800,00	51 587,07	51 587,07
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 451,49			2 451,49	7 830,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					2 451,49
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	500,00			500,00	500,00
6452	CREANCES ETEINTES					0,00
68111	DOT. AUX AMORT. DES IMMO. INCORPORELLES					0,00
68112	DOT. AUX AMORT. DES IMMO. CORPORELLES	8 766,92			8 766,92	9 549,85
TOTAL 016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		401 665,08	1 061,00	18 480,80	421 206,88	416 694,41
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 975 102,18	418 516,80	1 255 246,16	3 648 865,14	3 266 669,41

RECETTES FONCTIONNEMENT

COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	BP 2023	BP 2022
735111	ASSURANCE MALADIE - HEBERGEMENT PERMANENT DES RESIDENTS			886 085,28	886 085,28	881 877,85
7351122	ASSURANCE MALADIE - ACCUEIL TEMPORAIRE SANS HEBERGEMENT			143 373,79	143 373,79	142 700,24
7352121	DEPARTEMENT - PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE - DOTATION DEPENDANCE HERG. DEP.		270 195,72		270 195,72	263 864,52
7352122	DEPARTEMENT - FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES					0,00
7351128	AUTRES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES			243 445,78	243 445,78	153 453,24
7352281	DEPARTEMENT - TARIFFICATION PART AFFERENTE A L'HEBERGEMENT	370 000,00			370 000,00	370 000,00
7352282	DEPARTEMENT - TARIFFICATION PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE					0,00
735311	USAGER - PART AFFERENTE A L'HEBERGEMENT	1 169 278,40			1 169 278,40	1 123 915,84
73532	USAGER - PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE	0,00	148 321,08		148 321,08	137 026,30
735352	USAGER - ACCUEIL TEMPORAIRE SANS HEBERGEMENT	67 937,00			67 937,00	67 404,00
TOTAL 017 PRODUITS DE LA TARIFFICATION		1 607 215,40	418 516,80	1 272 904,85	3 298 637,05	3 140 241,99
6419	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL NON MEDICAL	22 700,00			22 700,00	20 600,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	46 442,00			46 442,00	44 259,68
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	4 700,00			4 700,00	4 700,00
7488	AUTRES SUBVENTIONS	50 000,00			50 000,00	0,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	78 000,00			78 000,00	52 000,00
TOTAL 018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		201 842,00	0,00	0,00	201 842,00	121 559,68
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	2 667,74		2 200,00	4 867,74	4 867,74
TOTAL 019 PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS NON ENCAISSABLES		2 667,74	0,00	2 200,00	4 867,74	4 867,74
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 811 725,14	418 516,80	1 275 104,85	3 505 346,79	3 266 669,41
RESULTAT PREVISIONNEL 2023		-163 377,04	0,00	19 858,69	-143 518,35	0,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT						
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	BP 2023	BP 2022
1392	COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 761,07		2 200,00	3 961,07	3 961,07
13988	AUTRES SUBVENTIONS	906,67			906,67	906,67
	TOTAL 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 667,74	0,00	2 200,00	4 867,74	4 867,74
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00			15 000,00	15 000,00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2181	INSTALLATIONS GENERALES : AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	22 682,00			22 682,00	2 312,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 717,07			3 717,07	2 300,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70,11			70,11	70,11
	TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 469,18	0,00	0,00	26 469,18	4 682,11
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	44 136,92	0,00	2 200,00	46 336,92	24 549,85
RECETTES INVESTISSEMENT						
COTE	LIBELLE	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	BP 2023	BP 2022
1311	ETAT	20 370,00			20 370,00	
	TOTAL 13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	20 370,00			20 370,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 000,00			15 000,00	15 000,00
	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000,00			15 000,00	15 000,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	2 612,00			2 612,00	2 612,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	295,00			295,00	1 387,93
28184	MOBILIER	29,00			29,00	0,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 830,92		2 200,00	8 030,92	5 549,92
	TOTAL 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	8 766,92	0,00	2 200,00	10 966,92	9 549,85
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	44 136,92	0,00	2 200,00	46 336,92	24 549,85
	RESULTAT PREVISIONNEL 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le conseil d'administration est invité à adopter le budget prévisionnel 2023 de l'E.H.P.A.D. « Les Bruyères » et de l'Accueil de jour « Les Charmilles ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



[Handwritten signature]

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

5/1 – S.S.I.A.D. - BUDGET EXECUTOIRE - EXERCICE 2022

Le conseil d'administration est appelé, après décision de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), à valider le budget accordé pour l'année en cours et de rendre le budget exécutoire définitif.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte Nature	Libellé	BP 2022	Budget exécutoire 2022	
			DM 2	Total
60622	Produits d'entretien	600,00 €		600,00 €
60624	Fournitures administratives	1 000,00 €		1 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	200,00 €		200,00 €
6066	Fournitures médicales	2 500,00 €		2 500,00 €
6068	Aut achats non stockés de fourn.	1 500,00 €		1 500,00 €
61118	Prest. à caractère médical - Autres	80 000,00 €		80 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 700,00 €		1 700,00 €
6257	Réceptions	100,00 €		100,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €		2 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage ext.	2 600,00 €		2 600,00 €
6287	Remboursements de frais	12 000,00 €		12 000,00 €
Total 011 - Dép. aff. à l'exploitation courante		104 700,00 €	0,00 €	104 700,00 €
6218	Autres Personnels ext.	4 000,00 €		4 000,00 €
6332	Allocation logement	300,00 €		300,00 €
64111	Personnel titulaire - Rém ppale	390 000,00 €	14 662,60 €	404 662,60 €
64131	Personnel non titulaire - Rém ppale	59 000,00 €	3 180,60 €	62 180,60 €
64511	Cotisation URSSAF	19 100,00 €		19 100,00 €
64513	Cotisations caisses retraite	2 400,00 €		2 400,00 €
64518	Cotisations aut. org. sociaux	3 800,00 €		3 800,00 €
Total 012 - Dép. afférentes au personnel		478 600,00 €	17 843,20 €	496 443,20 €
6132	Locations immobilières	16 000,00 €		16 000,00 €
6135	Locations mobilières	2 000,00 €		2 000,00 €
61521	Bâtiments publics	500,00 €		500,00 €
61561	Informatique	2 000,00 €		2 000,00 €
6168	Primes d'assurance – Autres risques	700,00 €		700,00 €
617	Etudes et recherches	4 050,00 €		4 050,00 €
6184	Concours divers (cotisations...)	1 000,00 €		1 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 400,00 €		1 400,00 €
68111	Dot. aux amort. des Immo. Incorp.	2 835,00 €		2 835,00 €
68112	Dot. aux amort. des Immo. Corp.	565,00 €		565,00 €
Total 016 - Dép. afférentes à la structure		31 050,00 €	0,00 €	31 050,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		614 350,00 €	17 843,20 €	632 193,20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Compte Nature	Libellé	BP 2022	Budget exécutoire 2022	
			DM 2	Total
731112	Dotation globale soin PA	614 350,00 €	- 32 350,46 €	581 999,54 €
Total 017 – Produits de la tarification		614 350,00 €	- 32 350,46 €	581 999,54 €
002	Excédent de la section d'exploitation reporté		50 193,66 €	50 193,66 €
Total 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté		0,00 €	50 193,66 €	50 193,66 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		614 350,00 €	17 843,20 €	632 193,20 €

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Compte Nature	Libellé	BP 2022	Budget exécutoire 2022	
			DM 2	Total
205	Concessions et droits similaires	1 400,00 €		1 400,00 €
Total 20 – Immobilisations incorporelles		1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €
2183	Mat. de bureau et informatique	2 000,00 €	1 865,15 €	3 865,15 €
2184	Mobilier		3 174,48 €	3 174,48 €
Total 21 – Immobilisations corporelles		2 000,00 €	5 039,63 €	7 039,63 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 400,00 €	5 039,63 €	8 439,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Compte Nature	Libellé	BP 2022	Budget exécutoire 2022	
			DM 2	Total
001	Résultat d'inv. reporté		4 174,48 €	4 174,48 €
001 Résultat d'investissement reporté		0,00 €	4 174,48 €	4 174,48 €
10222	FCTVA		865,15 €	865,15 €
Total 010 – Apports, dotations réserves		0,00 €	865,15 €	865,15 €
2805	Concessions et droits similaires	2 835,00 €		2 835,00 €
28183	Mat. de bureau et informatique	565,00 €		565,00 €
Total 28 - Amortissement des Immo.		3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 400,00 €	5 039,63 €	8 439,63 €

Un résultat excédentaire de la section d'investissement a été constaté l'année dernière et fait l'objet, d'une reprise au budget de l'exercice 2022 (+ 4 174,48 €).

De plus, des crédits budgétaires sont prévus à hauteur des opérations réalisées en 2022 pour le remplacement du matériel.

L'inscription budgétaire de fonds de compensation de la T.V.A. à hauteur de 865.15€ a été récupéré au titre des dépenses d'équipement éligibles de l'année 2020 (5 274 €)

Le conseil d'administration est invité à adopter le budget exécutoire du S.S.I.A.D.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

5/2 - S.S.I.A.D. - BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel 2023 du S.S.I.A.D. présenté ci-après, à visée tarifaire, sous réserve de validation par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			
Compte Nature	Libellé	BP 2022	BP 2023
60622	Produits d'entretien	600,00 €	600,00 €
60624	Fournitures administratives	1 000,00 €	1 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	200,00 €	200,00 €
6066	Fournitures médicales	2 500,00 €	2 500,00 €
6068	Autres achats non stockés de fournitures	1 500,00 €	1 000,00 €
61118	Prestations à caractère médical - Autres	80 000,00 €	85 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 700,00 €	1 700,00 €
6257	Réceptions	100,00 €	100,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €	2 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 600,00 €	3 000,00 €
6287	Remboursement de frais	12 000,00 €	12 000,00 €
Total 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		104 700,00 €	109 600,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	4 000,00 €	4 000,00 €
6332	Allocation logement	300,00 €	300,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	390 000,00 €	407 900,00 €
64131	Rémunération principale non titulaires	59 000,00 €	62 680,00 €
64511	Cotisations à l'URSSAF	19 100,00 €	19 252,00 €
64513	Cotisations aux caisses de retraite	2 400,00 €	2 420,00 €
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 800,00 €	3 830,00 €
Total 012 - Dépenses afférentes au personnel		478 600,00 €	500 382,00 €
6132	Locations immobilières	16 000,00 €	17 700,00 €
61358	Autres locations mobilières	2 000,00 €	3 200,00 €
61521	Bâtiments publics	500,00 €	500,00 €
61561	Informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
6168	Primes d'assurance - Autres risques	700,00 €	700,00 €
617	Etudes et recherches	4 050,00 €	
6184	Concours divers (cotisations...)	1 000,00 €	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 400,00 €	1 400,00 €
68111	Immobilisations incorporelles	2 835,00 €	1 000,00 €
68112	Immobilisations corporelles	565,00 €	2 000,00 €
Total 016 - Dépenses afférentes à la structure		31 050,00 €	29 500,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		614 350,00 €	639 482,00 €

Recettes de fonctionnement			
Compte Nature	Libellé	BP 2022	BP 2023
731112	Dot. Globale soin PA	614 350,00 €	639 482,00 €
Total 017 - Produits de la tarification		614 350,00 €	639 482,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		614 350,00 €	639 482,00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement			
Compte Nature	Libellé	BP 2022	BP 2023
205	Concessions droits similaires, brevet et licence	1 400,00 €	1 000,00 €
Total 20 – Immobilisations incorporelles		1 400,00 €	1 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
Total 21 – Immobilisations corporelles		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 400,00 €	3 000,00 €

Recettes d'investissement			
Compte Nature	Libellé	BP 2022	BP 2023
2805	Concessions et droits similaires, brevet et licence	2 835,00 €	1 000,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	565,00 €	2 000,00 €
Total 28 - Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 400,00 €	3 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 400,00 €	3 000,00 €

Le groupe 1 des dépenses de fonctionnement prend en compte l'augmentation du coût des soins infirmiers (à hauteur de 5 000 €).

Le groupe 2 prend en compte une augmentation de 0.8 % pour le G.V.T.

Les dépenses inscrites au groupe 3 sont stables malgré la revalorisation annuelle du loyer.

Le conseil d'administration est invité à adopter le budget prévisionnel 2023 du S.S.I.A.D.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
 et an susdits
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Président du CCAS



[Handwritten signature]